

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2024

ACCÉLÉRATION ET SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ -
(N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 297

présenté par

M. Portier, M. Kamardine, Mme Corneloup, M. Brigand, M. Neuder, M. Dubois, M. Bourgeaux,
M. Boucard, M. Bony, M. Emmanuel Maquet, M. Ray, Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras,
M. Viry, Mme Bonnet et M. Habert-Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.